



Paris, le 11 juillet 2025

Monsieur le Secrétaire Général
du ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Objet : Demande d'audition par la mission d'inspection sur la restauration collective et traçabilité des crédits transférés en 2021

Monsieur le Secrétaire général,

Depuis 2021, la gestion budgétaire de la restauration collective des agents des Directions départementales interministérielles (DDI) relève du ministère de l'Intérieur, suite au transfert des crédits initialement portés par les ministères d'origine des agents. Cette centralisation budgétaire, affichée pour simplifier la gestion et garantir l'égalité de traitement, a au contraire conduit à une dégradation manifeste des dispositifs d'aide à la restauration et à des reculs par rapport aux droits ministériels pré-existants, comme en témoignent de nombreuses remontées du terrain.

Dans de nombreux départements, les agents constatent des reculs inacceptables : baisse brutale des subventions, dé-conventionnements, complexification des dispositifs, inégalités de traitement entre agents, et mise en œuvre de systèmes inadaptés. Ces choix sont souvent justifiés localement par une contrainte budgétaire pesant sur l'ensemble du périmètre du ministère de l'Intérieur, sans que les représentants des agents aient accès à la moindre traçabilité des enveloppes transférées ni à une ventilation des moyens entre différents services.

Dans ce contexte, nous vous demandons :

1. **À être entendus dans le cadre de la mission d'inspection** récemment annoncée sur la restauration collective, afin de porter la voix des agents des DDI et faire valoir leurs besoins spécifiques.
2. **La communication détaillée de la traçabilité de l'enveloppe budgétaire transférée en 2021**, avec un état des lieux annuel de son utilisation au bénéfice des agents des DDI.
3. **L'ouverture d'une concertation nationale dédiée**, incluant les représentants des personnels des DDI, pour définir des garanties communes et durables en matière de restauration, dans le respect de l'égalité entre tous les agents de l'État, comme portées par notre organisation en CSA des DDI via notre plate-forme de revendications dédiée.

Dans un contexte où les enjeux de santé, de pouvoir d'achat et d'attractivité de la fonction publique ne cessent de croître, il est impératif que l'action sociale, dont la restauration est un pilier essentiel, soit traitée avec cohérence, égalité de traitement et transparence.

Dans l'attente d'un retour favorable à notre demande d'audition et de dialogue, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de notre haute considération.

Zainil NIZARALY
SG de la FEETS-FO



Emmanuel Baudin
SG de la FAGE-FO



Pascaline KERHOAS
SG de FO-Finances

